



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Affaire suivie par : Anne-Sophie FLEURQUIN  
Réf : Saisine du 29.11.2023

Nantes, le 18.01.2024

L'architecte des Bâtiments de France  
Adjointe au Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique

à  
Monsieur le Préfet des Pays de la Loire  
Préfet de Loire-Atlantique  
DCPPAT  
Bureau des Politiques publiques et de l'appui territorial  
6 Quai Ceineray \_ BP 33515  
44035 Nantes Cedex 1

*À l'attention de Monsieur Romain Cailleaux*

**Objet : Projet d'installation du parc éolien de « l'Hôtel de France » sur la commune de Blain.**

En réponse à la saisine sus-référencée, concernant le parc éolien de l'Hôtel de France à Blain (et Fay-de-Bretagne), je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique (UDAP).

Pour rappel, le parc éolien situé sur les communes de Blain et de Fay-de-Bretagne, est constitué de 3 éoliennes dont la nouvelle hauteur totale en bout de pale à la verticale sera de 164,60m. Les machines sont implantées en ligne. Le projet de parc éolien s'inscrit dans un cercle avec Pontchâteau à l'ouest, Guémené-Penfao au nord, Nort-sur-Erdre à l'est et Saint-Etienne-de-Montluc au sud (p.14 de l'étude d'impact avec annexes).

Par ailleurs, le projet de parc éolien prend place dans un paysage identifié comme « sillon de Bretagne » : « *un plateau bocager, légèrement incliné vers le nord où l'eau a sculpté de petits vallons fermés. [...] Cette unité paysagère se caractérise par une succession d'infrastructures qui marquent fortement ce plateau aux ambiances profondément rurales. Le réseau bocager, encore dense [...] se distend à l'approche des grands axes Nantes-Rennes et Nantes-Vannes qui s'appuie sur le revers du sillon de Bretagne. Au nord la présence du canal de Nantes à Brest concentre les eaux d'un vaste bassin hydrographique qui dessine de nombreuses petites vallées encaissées dans le plateau.* » (Atlas des Paysages des Pays de la Loire)

Il s'agit également d'un contexte patrimonial et paysager sensible où le périmètre d'étude éloignée (20km) a un impact sur une vingtaine de Monuments Historiques et Sites Classés ou Inscrits.

Les éléments patrimoniaux les plus significatifs concernés par le projet sont quatre Monuments Historiques situés le périmètre d'étude rapproché (10km). Il s'agit de :

- Château de la Groulaie à Blain, Monument Historique Classé et Inscrit,
- Château de Quéhillac à Bouvron, Monument Historique Inscrit,
- Eglise paroissiale Notre-Dame au Gâvre, Monument Historique Inscrit,
- Château de Carheil de Plessé, Monument Historique Classé.

L'analyse du dossier, ainsi que la connaissance du territoire, laisse apparaître :

Sur la forme :

\***L'absence de carte de synthèse** où seraient recensés les parcs éoliens, Monuments Historiques et Sites, etc, ne permet pas une analyse satisfaisante du dossier et des impacts visuels sur le patrimoine culturel bâti.

\*Il est regrettable que les photomontages (à partir de la page 737 des annexes de l'étude d'impact) ne permettent pas pleinement de mesurer l'impact visuel des éoliennes sur l'ensemble des Monuments Historiques à proximité. Il aurait fallu présenter **un photomontage par Monument** (au moins les plus proches) pour mieux analyser les rapports d'échelle avec les éoliennes. Pour rappel, seuls sont présents les Monuments suivants :

- Remparts de Campbon (p.740 et suivantes),
- Château de Quéhillac (p.749 et suivantes),
- Château de la Groulaie à Blain (p.779 et suivantes),

\* Le parc éolien a fait l'objet de photomontages sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée mais beaucoup d'entre eux ont été réalisés en **période de feuillaison** ou font parfois en sorte de masquer une éolienne par un arbre, un panneau signalétique, un ébrasement de mur, autres.., ce qui minimise l'impact réel. Il est à craindre que certains Sites et Monuments, dans leur environnement dégagé et à la topographie dominante, soient ainsi co-visibles en particulier hors période de feuillaison.

Sur le fond :

\* l'effet de **saturation** du paysage par encerclement ne peut être analysé en l'absence de carte et de photomontages indiquant les autres parcs éoliens de manière exhaustive. On peut néanmoins noter que dans le périmètre rapproché se trouvent (p.738) :

- le parc éolien de la Chèvrerie,
- le parc éolien de Bouvron.

Pour rappel, la convention européenne du paysage (dont est issu l'atlas du paysage de Loire-Atlantique) invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés.

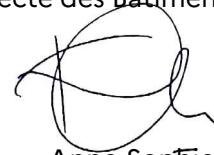
\* l'effet de grande **proximité** est lui aussi accentué avec, entre autres, situés dans l'aire d'étude immédiate (p.739) :

- au sud : les hameaux du Grand de Fay, du Bois Morinet, de Meluc, de la Courbe, de la Chesnaie, la frange nord-est de Parignac, le centre-bourg et la frange ouest de Fay-de-Bretagne,
- au nord : hameaux du Château Noir, de Grand-Lande, de la Rabatelaïs, la frange sud de Magouet
- à l'est : hameaux de l'Orgerais, de St-Roch, de la Bouhonnaïs, de la Herverie, de la Retentais, des Baugères.

Il est évident que compte tenu des très grandes dimensions des éoliennes, le tissu bâti ancien des hameaux et du centre-bourg de Fay va être impacté par cette installation.

C'est pourquoi, pour l'ensemble des motifs évoqués ci-dessus, j'émets un **avis défavorable** à la réalisation de ce projet.

L'Architecte des Bâtiments de France



Anne-Sophie FLEURQUIN